

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

Morlanwelz, le 17 février 2014

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-**

**SEANCE DU 24 FEVRIER 2014.-**

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de porter les points complémentaires ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du lundi 24 février 2014 :

**ORDRE DU JOUR.-**

**SEANCE PUBLIQUE :**

**Achat de matériel informatique pour la bibliothèque – 6 ordinateurs portables – Approbation – Décision.-**

Attendu que lors de la séance du 8 février 2012, le Conseil communal a adopté une convention permettant à la Commune de Morlanwelz de bénéficier des mêmes conditions que la Province de Hainaut pour des marchés de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de ses services ;

Vu le catalogue V10 de la Province de Hainaut relatif à l'acquisition du matériel informatique – dossiers 23.662 ;

Attendu qu'il y a lieu d'acquérir du matériel informatique pour le service de la bibliothèque ;

Attendu que le crédit budgétaire est inscrit à l'article 767/741-98 de l'exercice 2014 ;

Nous vous proposons d'acquérir le matériel informatique - 6 ordinateurs portables pour le service de la bibliothèque pour la somme estimée à 4.390,00.- €.

\*\*\*\*\*

**Désignation d'un responsable PEB dans le cadre de la construction d'une nouvelle bibliothèque – Conditions et mode de passation de marché – Dossier 20120051– Approbation – Décision.-**

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Désignation d'un responsable PEB dans le cadre de la construction d'une nouvelle bibliothèque ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 8.000,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2014, article 767/733-51.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

\*\*\*\*\*

**La Directrice générale f.f. a.i.,**

**Le Bourgmestre,**

**M. BRIGOUDE**

**C. MOUREAU**